



## Qualibat n° 4222 Fabrication et pose de cloisons amovibles

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par QUALIBAT

### Délivré par :

QUALIBAT (qualification)

accréditation n° 4-0523

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

### Domaine d'application :

Entreprises du secteur de la construction détenant une qualification QUALIBAT dans l'activité "Cloisons à structures métalliques"

### Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Activité 42 : "Cloisons à structures métalliques" Réalisation de cloisons à structures métalliques démontables, amovibles ou mobiles par une entreprise : • disposant, en propre, d'un personnel qualifié d'encadrement et d'exécution, • possédant ou louant les matériels appropriés aux travaux, • disposant d'un atelier. Les cloisons sont à structures métalliques. Les parois de revêtement peuvent être en tous matériaux (tôle d'acier ou d'aluminium laqué, bois naturel ou non, plaques de plâtre revêtues, etc.). L'activité cloisons à structures métalliques comprend les travaux accessoires de : - planchers surélevés, - plafonds suspendus.

### Critères de confiance :

|  |  |
|--|--|
| Contrôles de la qualité des travaux                          | Audit sur dossier transmis à l'organisme |
| Prise en compte de la satisfaction client                    | oui                                      |
| Suivi annuel des titulaires de la marque                     | oui                                      |
| Contrôle de la qualité des services associés                 | Pas de contrôle                          |
| Suivi annuel de la qualité des services associés             | non                                      |
| Service associés : prise en compte de la satisfaction client | non                                      |

|  |  |
|--|--|
| Vérification des assurances requises par l'activité concernée          | oui  |
| Vérification annuelle des assurances                                   | oui  |
| Vérification de l'existence légale du professionnel                    | oui  |
| Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel           | oui  |
| Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme | Existence de procédures relatives aux réclamations |

### Caractéristiques détaillées :

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Famille de signe                    | Travaux   |
| Type de maître d'ouvrage            | Une entreprise  |
| Cadre de référence                  | Règlement Général Qualibat. Référentiel Qualibat. Accréditation selon la norme NF X 50-091.   |
| Dossier                             | Demande de qualification auprès de l'agence QUALIBAT, Dossier à remplir, répondant aux 3 grandes catégories de critères définis par le référentiel et les éventuelles exigences complémentaires applicables à certaines qualifications : - légaux, juridiques et administratifs - techniques - financiers |
| Examen                              | Instruction préliminaire du dossier par le secrétariat<br>Puis examen par un rapporteur membre de la commission.  |
| Audit                               | Audit documentaire  |
| Modalités de décision d'attribution | Présentation du dossier par le rapporteur et décision par la Commission d'examen composée de 3 collèges ("entreprises", "utilisateurs" et "intérêts généraux"). Selon le niveau de technicité des qualifications, la commission siège au niveau départemental ou national.                                |
| Durée de validité (en mois)         | 48  |
| Modalités de suivi                  | Suivi annuel (pour renouvellement du certificat) au travers d'un questionnaire avec justificatifs à produire (situation fiscale et sociale attestation d'assurances DC7) pour actualiser renseignements sur entreprise et contrôler que cette dernière continue de répondre aux principales exigences     |

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Périodicité du suivi (en mois) | 12 |
|--------------------------------|----|

@ Agence Qualité Construction 2019.

[1001signes.qualiteconstruction.com](http://1001signes.qualiteconstruction.com)